

Faculté de droit



ECRI2102 Protection de la jeunesse: institutions et pratique

[45h] 4.5 crédits

Cette activité se déroule pendant le 2ème semestre

Enseignant(s): Thierry Moreau, Isabelle Ravier
Langue d'enseignement : français
Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

La partie " institutions " a pour objectif, d'une part, la maîtrise du droit de l'aide et la protection de la jeunesse et du dispositif institutionnel permettant de le mettre en œuvre, et d'autre part, la perception des enjeux de la matière et les orientations majeures qui s'y dessinent.

La partie " pratiques " a pour objectif la connaissance globale du panorama institutionnel des services et des pratiques d'intervention dans le champ de l'aide et de la protection de la jeunesse et utilisation de grilles d'analyse de ces pratiques d'intervention.

La perspective de l'ensemble du cours est interdisciplinaire. Elle intègre les différentes disciplines concernées par le système (droit, sociologie, psychologie, criminologie). L'approche est également historique et comparative.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

La partie " institutions " aborde :

- # les textes légaux de droit interne et de droit international, qui concernent, principalement l'autorité parentale et son contrôle, la délinquance juvénile et les mineurs en danger.

- # l'histoire de ces textes.

- # les projets de réformes de ces textes.

- # des expériences étrangères.

La partie " pratiques " aborde :

- # les pratiques d'intervention : le cadre légal définissant les différents types de services et rencontre avec des professionnels travaillant dans ce champ (services d'aide à la jeunesse, service de protection judiciaire, placement institutionnel ou en famille d'accueil, enfermement des mineurs, travail en milieu ouvert, question du traitement, accueil de la petite enfance #).

- # les problématiques principales (délinquance des jeunes, aide aux familles en difficulté, problèmes de la petite enfance) selon différentes logiques d'intervention.

Résumé : Contenu et Méthodes

La partie " institutions " débute par une approche historique et comparative permet tant de percevoir les enjeux de la matière et les orientations majeures qui s'y dessinent. Elle se poursuit par une étude du droit positif interne et international de l'aide et la protection de la jeunesse et du dispositif institutionnel permettant de le mettre en œuvre. La perspective du cours est interdisciplinaire. Des lectures préalables du support de référence sont nécessaires, le cours oral étant l'occasion d'approfondir certains thèmes. Un forum de discussion sur internet permet aux étudiants de poser des questions sur l'ensemble des cours.

Dans la partie " pratiques ", les étudiants sont invités à présenter et à réfléchir l'une ou l'autre pratique de leur choix à partir des éclairages apportés par les invités du terrain et d'une série d'articles proposés au cours.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Evaluation : Un examen écrit sur la partie "institutions" et un travail sur les pratiques d'intervention.

Support : "Droit de la jeunesse. Aide, assistance et protection" de Françoise Tulkens et Thierry Moreau, Bruxelles, Larcier, 2000 pour la partie "Institutions" et pour la partie "Pratiques" une liste d'articles et des rencontres avec des intervenants.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

CRIM21	Première licence en criminologie	(4.5 crédits)	Obligatoire
CRIM21MS	Première année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(4 crédits)	Obligatoire
CRIM22MS	Deuxième année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(4.5 crédits)	Obligatoire
PSY23/4	Troisième licence en sciences psychologiques (Psychologie du développement et société)	(4.5 crédits)	Obligatoire